

**RAPPORT DE VERIFICATION (simplifiée) DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,  
Mesdames et Messieurs les membres,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de vérification des comptes de l'asbl ACC.

Du jeudi 23 avril au 8 mai 2020, nous avons pu examiner par échanges d'emails les documents comptables relatifs à l'exercice 2019, transmis par Patricia Santoro, Directrice de l'ACC.

Nous avons procédé à la vérification des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, établis sur la base des référentiels comptables des asbl et des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le compte de résultats se solde par un résultat positif de **6.266,04 euros** après reprise des fonds. Le total du bilan s'élève à **197.199,91 euros**. Le résultat provisoire a été vérifié.

Pour pouvoir exprimer notre opinion sur ces comptes, nous avons obtenu les explications et informations requises et examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. L'ensemble des documents comptables (comptes, bilan, et historiques fournisseurs/clients/généralistes) ont été mis à notre disposition. Quelques pièces justificatives et extraits de comptes bancaires ont été demandés et nous ont été transmis.

L'examen réalisé nous permet d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

**Commentaires complémentaires:**

**1. Suivi des commentaires de 2018 :**

Le suivi des fonds affectés et de leurs reprises se trouvent, à présent, dans un tableau ad hoc permettant un suivi clair et précis.

Le suivi des facturations du secrétariat social est plus clair dans la comptabilité (cfr. Historique des fournisseurs).

**2. Analyse des comptes 2019 :**

De manière générale, bonne tenue de la comptabilité.

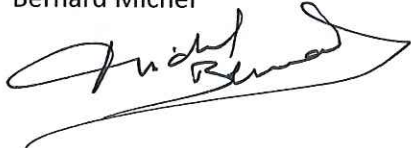
Le montant des comptes bancaires et de la caisse inscrit au bilan correspond aux extraits bancaires et de la caisse.

**Conclusion :**

Au terme de notre mission et compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les comptes annuels de l'asbl ACC clos au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable des asbl. Nous invitons l'Assemblée générale à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2019 et à donner décharge aux administrateurs.

Fait à Namur, le 8 mai 2020

Bernard Michel



Françoise Kolen

